

du 31 décembre 1900 au 31 mai 1901, sans cependant comprendre les balances au crédit du compte de profits et pertes provenant de l'exercice antérieur :

Profits nets des affaires ordinaires.....	\$ 7,535,000
Profits pour primes sur actions nouvelles.....	2,850,000

Total des profits nets de l'année..... \$10,385,000

Sur le capital payé des banques, au 31 mai 1901, ces profits représentent un taux de 15½ p. c. par an et le pourcentage serait encore plus élevé, si on calculait sur le capital réellement employé pendant cette période.

Toutes les banques incorporées existantes au Canada ont payé des dividendes réguliers pendant des années. L'an dernier, sur des profits nets de plus de dix millions, les banques ont payé à leurs actionnaires \$5.033,586, soit un revenu moyen de plus de 7½ p. c. par an sur le capital. Plusieurs de ces institutions ont payé un dividende à un taux plus élevé, ainsi : une banque a payé 12 p. c. ; six ont payé 10 p. c. ; trois ont payé 9 p. c. et trois ont payé 8 p. c.

Si nous nous sommes quelque peu étendu sur les résultats obtenus par les banques, c'est afin de mieux faire comprendre la sécurité qu'offrent pour les capitalistes les actions des banques dans le présent et le bel avenir qui leur est réservé avec le développement constant et prodigieux des ressources du pays.

Une banque ne peut évidemment être jugée par ses fruits avant d'avoir ouvert ses portes, mais on peut cependant augurer de son avenir quand on voit à sa tête des hommes qui ont fait leur marque par leur science des affaires et leur habileté financière.

Le bureau des directeurs de la Sovereign Bank, se compose du Président, M. H. S. Holt, de Montréal, Président également de la Montreal Light, Heat and Power Co., et des Directeurs : MM. A. A. Allan, de la maison A. A. Allan & Co, de Toronto ; Archibald Campbell, ancien député, Président de l'Equity Fire Insurance Co, de Toronto Junction ; Randolph Macdonald, Directeur de la Crown Life Assurance Co de Toronto ; Hon. Sénateur Peter McLaren, Directeur de la Toronto General Trusts Corporation, de Perth ; Hon. Sénateur D. McMillan, Directeur de la Merchants Fire Insurance Co, d'Alexandria ; John Pugsley, de MM. Pugsley, Dingman & Co, de Toronto ; Sir Melbourne Tait, Juge en chef de la Cour Supérieure, de Montréal et Henry R. Wilson, de

MM. Wilson et Stephens, banquiers, de New-York.

Le comité des aviseurs de New-York se compose de MM. Wm C. Lane, Président de la Standard Trust Co, de New-York et Paul D. Cravath, de MM. Guthrie, Cravath et Henderson, de New-York.

Le gérant général est M. Duncan M. Stewart.

En choisissant le gérant général, les directeurs de la Sovereign Bank of Canada étaient anxieux de retenir les services d'un homme de haute moralité, complètement versé dans les opérations des banques, d'une habileté consommée et d'une large expérience. En cela, ils ont été heureux de s'assurer le concours de M. Duncan M. Stewart, récemment encore Inspecteur de la Royal Bank of Canada de Montréal et auparavant et pendant de nombreuses années attaché à la Canadian Bank of Commerce. M. Stewart a acquis une large et vaste expérience des opérations des banques canadiennes tant dans ce pays qu'aux Etats-Unis et il est reconnu comme l'un des banquiers les plus capables du Dominion. C'est un homme jeune encore et il fera du succès de cette institution le digne objet de son ambition.

Pour secorder le gérant général et guidé par lui, un personnel d'élite devra produire les plus brillants résultats que les actionnaires puissent espérer avec confiance de saines opérations et d'une gérance prudente.

Bien que la " politique " de la banque sera sujette aux modifications que pourraient de temps à autre demander les méthodes d'affaires les plus appropriées, on peut considérer comme une règle générale et invariable les principes suivants qu'elle adopte :

1. Maintenir d'une façon toujours solide sa situation financière.
2. S'assurer une clientèle sûre et éviter les pertes, plutôt que de faire des affaires considérables mais peut-être risquées.
3. Conner prompt satisfaction et traiter avec courtoisie toutes les personnes en relations d'affaires avec la Banque.
4. Etre en mesure de satisfaire des clients emprunteurs en tout temps et en toutes saisons.

La Sovereign Bank dispose de facilités exceptionnelles pour ses opérations aux Etats-Unis, dans le Royaume-Uni et en Europe. Une entente a été faite avec MM. J. P. Morgan & Co, de New-York, qui seront les Banquiers et les Correspondants de la Sovereign Bank à New-York,

Londres et Paris, ce qui lui permettra de faire dans les conditions les plus favorables des opérations de change sur le papier anglais et étrangers. La Standard Trust Co, de New-York agira également comme Agent de la Banque à New-York.

Un fort montant d'actions a été vendu à des personnalités marquantes de New-York, Boston et Chicago qui seront représentées au bureau de direction par un banquier de New-York, et deux financiers américains de marque agiront comme aviseurs dans les transactions de la Banque aux Etats-Unis: les avantages de ces dispositions sautent aux yeux et ne peuvent qu'être une source de profits pour la Banque et ses clients. A la vérité, ces mesures ont déjà porté leurs fruits et assuré à la Banque une part désirable des transactions entre les Etats-Unis et le Canada.

Il a été souscrit \$1,000,000 en plein du capital-actions. Un nombre limité de parts est actuellement offert en souscription aux conditions indiquées ci-dessous dans le but de fortifier la position de la banque par un large partage des parts.

Les conditions de la souscription sont \$5 par action de la valeur au pair à la demande de souscription, \$20 par part à la répartition et la balance (y compris la prime) en huit versements mensuels successifs de \$12.50 par part, le premier versement devenant exigible le premier jour du mois suivant la répartition.

Un intérêt au taux de 3 p. c. l'an sera alloué sur les sommes payées avant les dates fixées.

Il est à noter que la Sovereign Bank of Canada émet les actions offertes en souscription à une prime de 25 p. c., de façon à se constituer, dès son entrée en opérations, une réserve de \$250,000. C'est, croyons-nous, la première fois qu'une banque institue un fond de réserve dès son origine ; on saisira l'importance de ce fait qui est tout à l'avantage des actionnaires.

Il est bon de se divertir quelquefois, c'est ce que comprend d'ailleurs fort bien l'Association des Commis-Epiciers de Montréal.

Cette société donnera un grand bal le 15 janvier courant à la salle Conservatoire, 2269, rue Ste-Catherine et coin de l'avenue du Collège McGill.

Ce bal deviendra annuel et, nous sommes certains que ceux qui assisteront au premier auront le désir, l'année prochaine, d'être invité au deuxième ; les commis-épiciers font bien les choses et ils savent se divertir gentiment et dignement.

Nous n'avons pas à faire de vœux pour le succès du premier bal, sa réussite est certaine. Nous nous permettrons seulement de féliciter l'Association de cimenter d'aussi agréable façon les commis-épiciers.